



L'atelier
des cinéastes

Saint-Étienne Appel à candidatures 2026-2027

***L'atelier des cinéastes* est un dispositif de soutien à la création cinématographique qui permet à trois auteur·ices de Saint-Étienne de travailler sur l'écriture de leur projet de film tout en proposant un atelier de création impliquant des publics amateurs.**

L'objectif premier est de soutenir et accompagner le travail de création cinématographique d'auteur·ices résidant à Saint-Étienne, au moment de l'écriture, phase d'amorçage particulièrement difficile à conduire pour les auteur·ices.

L'atelier des cinéastes invite également les auteur·ices à imaginer et animer un atelier cinéma, afin de partager leur travail et renforcer leur ancrage sur tout le territoire de la ville de Saint-Étienne. Ces ateliers s'inscrivent dans la démarche d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) de la Ville de Saint-Étienne.

En 2026-2027, trois auteur·ices seront sélectionné·es par un comité de professionnel·les et se verront attribuer chacun·e :

- Une bourse d'écriture de 3.000€ bruts (desquels seront déduites les cotisations sociales URSSAF artistes-auteurs), permettant de financer le travail de création de l'auteur·ice sur un nouveau projet de film (fiction, documentaire ou animation) ;
- Une enveloppe de 2.600€ coût employeur correspond à 40 heures rémunérées pour la conception, la préparation et l'animation de leur atelier cinéma.

RÈGLEMENT

1- Éligibilité des candidat·es

1.1 Domiciliation

Seul·es les auteur·ices ayant leur résidence principale sur le territoire de la ville de Saint-Étienne peuvent candidater à *L'atelier des cinéastes*. Un justificatif de domicile récent devra être produit dans le dossier de candidature.

1.2 Co-écriture

En cas de co-écriture, il est précisé que la bourse d'écriture et le budget de l'atelier devront être répartis entre tous·tes les auteur·ices du projet.

Tous·tes les auteur·ices du projet doivent avoir leur résidence principale sur le territoire de la ville de Saint-Étienne.

1.3 Expérience préalable

Le projet de film en écriture peut être un premier film. Toutefois l'expérience des candidat·es en matière d'animation d'ateliers sera prise en compte dans l'évaluation de leur candidature.

1.4 Carence

Les cinéastes lauréat·es lors de l'édition 2025-2026 de *L'atelier des cinéastes* ne peuvent répondre à l'appel à candidatures 2026-2027.

Les candidat·es ayant déjà présenté un projet lors de l'édition 2025-2026 et n'ayant pas été retenu·es peuvent candidater à nouveau, avec le même projet retravaillé ou avec un autre projet.

2- Film en écriture

Peuvent candidater à *L'atelier des cinéastes* les auteur·ices travaillant à l'écriture d'un projet de film ou de série :

- quelle que soit sa durée ;
- tous genres confondus (fiction, animation, documentaire) ;

⚠ La sélectivité est élevée : il est attendu des candidat·es qu'ils proposent un projet de film singulier, avec un propos solide et clair, des choix de réalisation réfléchis, de premières pistes de narration. Ce sont ces critères qui seront évalués lors du processus de sélection, ainsi que la faisabilité du projet.

⚠ Un projet de film déjà soutenu par la Ville de Saint-Étienne au titre de l'aide à la création n'est pas éligible. *L'atelier des cinéastes* doit être sollicité en amont, au titre du soutien à l'écriture ; l'aide à la création peut être sollicitée dans un deuxième temps, au titre de la mise en production.

3- Atelier

3.1 Contenu et public

L'atelier doit proposer une situation de pratique des outils du cinéma, à destination d'un public amateur (jeunes en temps scolaire ou périscolaire, public de structures d'éducation populaire, etc.) : écriture scénaristique ou documentaire, jeu et mise en scène, réalisation, animation, post-production.

Les ateliers sous la forme de coaching ou de formation à destination d'un public professionnel ne sont pas éligibles.

Il est attendu des candidat·es qu'ils détaillent la démarche de l'atelier, la proposition de pratique, une première esquisse de déroulé, afin que le jury puisse évaluer la pertinence de l'atelier ainsi que sa faisabilité.

Afin que le travail en atelier vienne nourrir le processus d'écriture du film, il est conseillé de relier la proposition d'atelier au film, que ce soit par sa thématique, sa technique de réalisation, son public, etc.

3.2 Structure partenaire

⚠ Il revient aux candidat·es de trouver la structure socio-culturelle, éducative ou autre, installée sur le territoire de la Ville de Saint-Étienne, qui accueillera leur atelier (par exemple : établissements scolaires, amicales laïques, médiathèques, musées, centres sociaux & MJC, établissements hospitaliers, etc, liste non-exhaustive !).

La structure partenaire fournit une lettre d'engagement, attestant de son accord, de sa capacité matérielle à accueillir l'atelier envisagé et de sa capacité à mobiliser le public visé par l'atelier. Une convention sera établie entre *L'atelier des cinéastes* et la structure partenaire pour définir les modalités de l'atelier (dont la gratuité pour les participant·es).

Une même structure ne peut être partenaire de plus de deux candidat·es.

3.3 Accompagnement par *L'atelier des cinéastes*

L'atelier des cinéastes mettra à disposition des lauréat·es un assistant réalisateur à même de les accompagner dans l'animation de leur atelier : aide à la gestion du groupe, appui technique au tournage et/ou aux finitions, régie, etc.

Les modalités précises des interventions de l'assistant réalisateur seront définies conjointement par les lauréat·es et *L'atelier des cinéastes*.

3.4 Calendrier

Afin de s'assurer de la mobilisation du public et d'une bonne dynamique de groupe, il est vivement conseillé de penser l'atelier sur une période de temps ramassée (par exemple sur une semaine), plutôt que sur des séances qui s'étaleraient dans le temps (par exemple à un rythme hebdomadaire).

4- Modalités de candidature

4.1 Dossier de candidature

Les candidat·es doivent constituer un dossier contenant les pièces suivantes, à réunir dans cet ordre, dans un fichier pdf :

1- Le formulaire d'inscription

(à retrouver à partir du 1^{er} octobre sur www.atelierdescineastes.fr)

2- Le dossier artistique du projet de film en cours d'écriture, comportant :

- . un résumé ou synopsis court ;
- . les intentions de l'auteur·ice présentant le propos du film et les choix de réalisation ;
- . des éléments de narration éventuels, sous la forme la plus appropriée au projet ;
- . les pistes de travail d'écriture.

⚠ 10 pages maximum, hors visuels, police 12 minimum ⚠

⚠ Les candidat·es ayant déjà soumis leur projet de film à la précédente édition de *L'atelier des cinéastes* doivent ajouter une note stipulant le travail de réécriture engagé depuis l'an dernier, les éventuelles démarches entreprises, etc.

3- Une présentation du projet d'atelier, comportant :

- . la description de l'atelier cinéma, son déroulé et sa trame ;
- . la structure partenaire ;
- . le public envisagé ;
- . les modalités de participation des publics ;
- . les éventuels besoins techniques et humains.

⚠ 2 pages maximum, police 12 minimum ⚠

4- Une lettre d'engagement de la structure partenaire de l'atelier, attestant de son accord et de sa capacité à accueillir l'atelier envisagé et mobiliser le public visé.

5- Un CV artistique et pédagogique (filmographie, expériences d'ateliers, etc)

6- Un justificatif de domicile : avis d'imposition, quittance de loyer ou contrat de fournisseur d'énergie de moins de trois mois.

Le fichier PDF devra être nommé comme suit :

NOM DU CANDIDAT_TITRE DU PROJET DE FILM

4.2 Date limite de candidature

Les candidat·es doivent envoyer leur dossier par mail à l'adresse : contact@atelierdescineastes.fr avant le 12/11/2026, 23h59.

Une confirmation de réception sera envoyée en retour.

4.3 Numerus clausus

Afin de garantir de bonnes conditions d'examen des candidatures, un numerus clausus est appliqué : seules les quinze premières candidatures présentant un dossier complet seront transmises au comité de sélection.

Les candidat·es sont invité·es à prendre le temps de préparer sereinement leur dossier : sur la précédente édition, toutes les candidatures ont pu être acceptées.

5- **Modalités de sélection**

5.1 Organisation

La sélection des lauréat·es s'organise en deux tours :

- un jury de présélection ;
- une audition de 25 minutes pour les candidat·es présélectionné·es.

5.2 Comité de sélection

L'atelier des cinéastes réunira un comité de sélection, constitué de trois professionnel·les auteur·ices, réalisateur·ices, scénaristes, consultant·es.

La liste des membres du comité de sélection sera publiée sur le site de *L'atelier des cinéastes*.

5.3 Critères d'évaluation

Les comités de présélection et de sélection examineront les dossiers de candidature et les évalueront selon les critères suivants :

- qualité artistique, singularité et faisabilité du projet de film en écriture ;
- qualité et faisabilité de la proposition d'atelier ;
- expérience dans la conduite d'atelier.

5.4 Calendrier

Le comité de présélection se réunira mi-décembre.

Les auditions se tiendront début janvier 2027, la date exacte sera précisée ultérieurement.

5.5 Résultats

Les résultats seront annoncés aux candidat·es par mail le lendemain de chaque comité.

6- Collaboration avec L'atelier des cinéastes

6.1 Convention

Les lauréat·es se verront proposer la signature d'une convention prévoyant notamment :

- le nom et les caractéristiques du projet de film en écriture, objet de la bourse attribuée ;
- les conditions de versement de la bourse ;
- les principes de l'atelier et les modalités de rémunération ;
- l'obligation de mentionner la bourse attribuée et le soutien des financeurs au générique du film, en cas de mise en production du film.

6.2 Accompagnement

L'atelier des cinéastes proposera aux lauréat·es de définir ensemble :

- le budget de l'atelier ;
- les modalités d'accompagnement de l'atelier par un·e assistant·e-réalisateur·ice (pour mener des missions d'assistanat, de régie, etc) ;
- les modalités d'une restitution du travail d'atelier en lien avec la structure partenaire.

6.3 Droits

Il est précisé que les auteur·ices conservent l'intégralité de leurs droits sur le film en écriture, dont *L'atelier des cinéastes* n'est en aucune manière le producteur.

7- Calendrier

- **1^{er} octobre 2026** : mise en ligne du formulaire et ouverture des inscriptions
- **12 novembre 2026, 23h59** : date limite d'envoi des dossiers de candidature
- Mi-décembre 2026 : comité de présélection
- Début janvier 2027 : auditions des candidat·es présélectionné·es

8- Contact

Pour toute question sur le présent règlement : contact@atelierdescineastes.fr